

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO** Bordeaux-Toulouse
DU SUD-OUEST Bordeaux-Espagne

Groupe de travail n°6

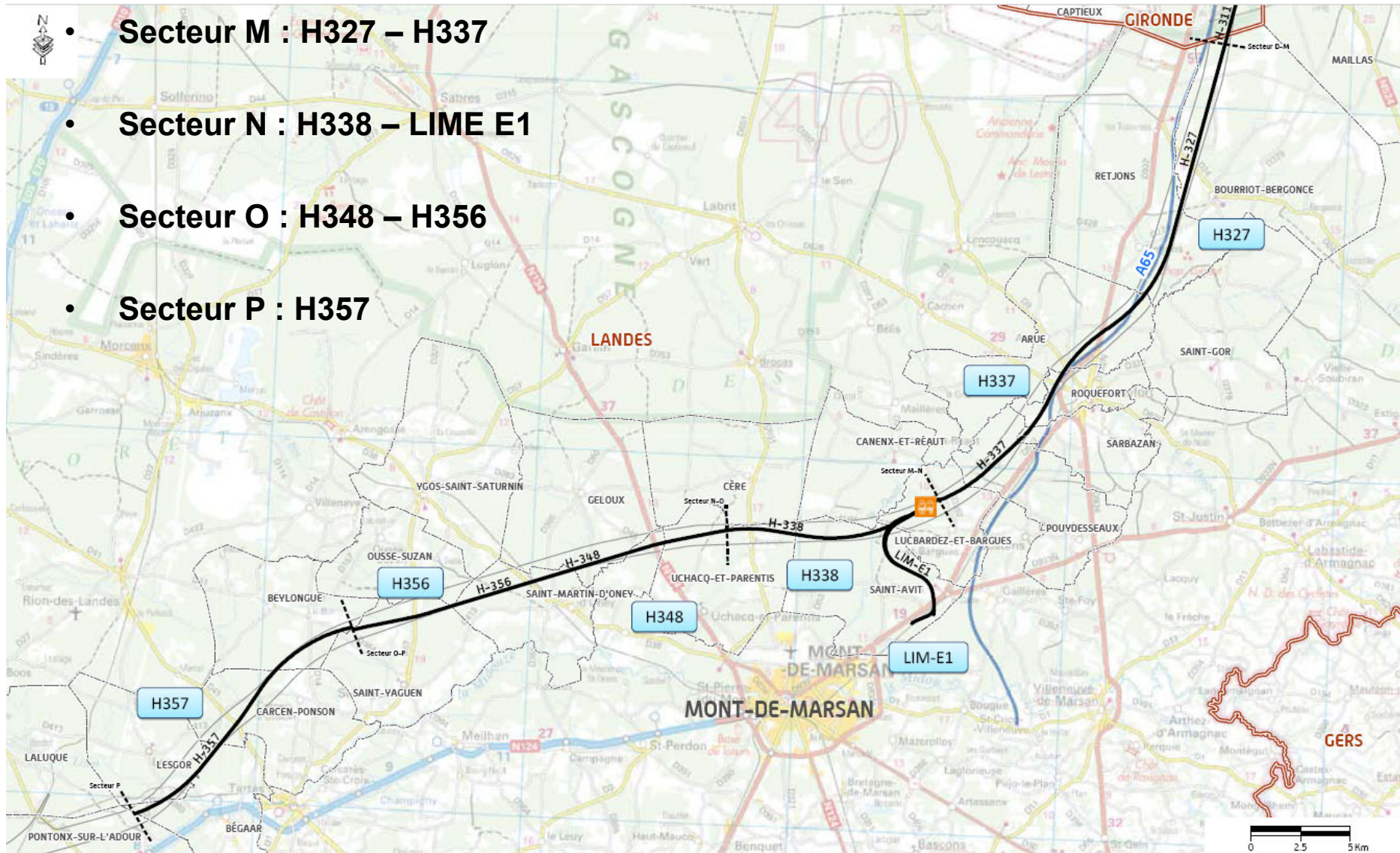
Foncier et patrimoine

Dax, le 23 septembre 2011

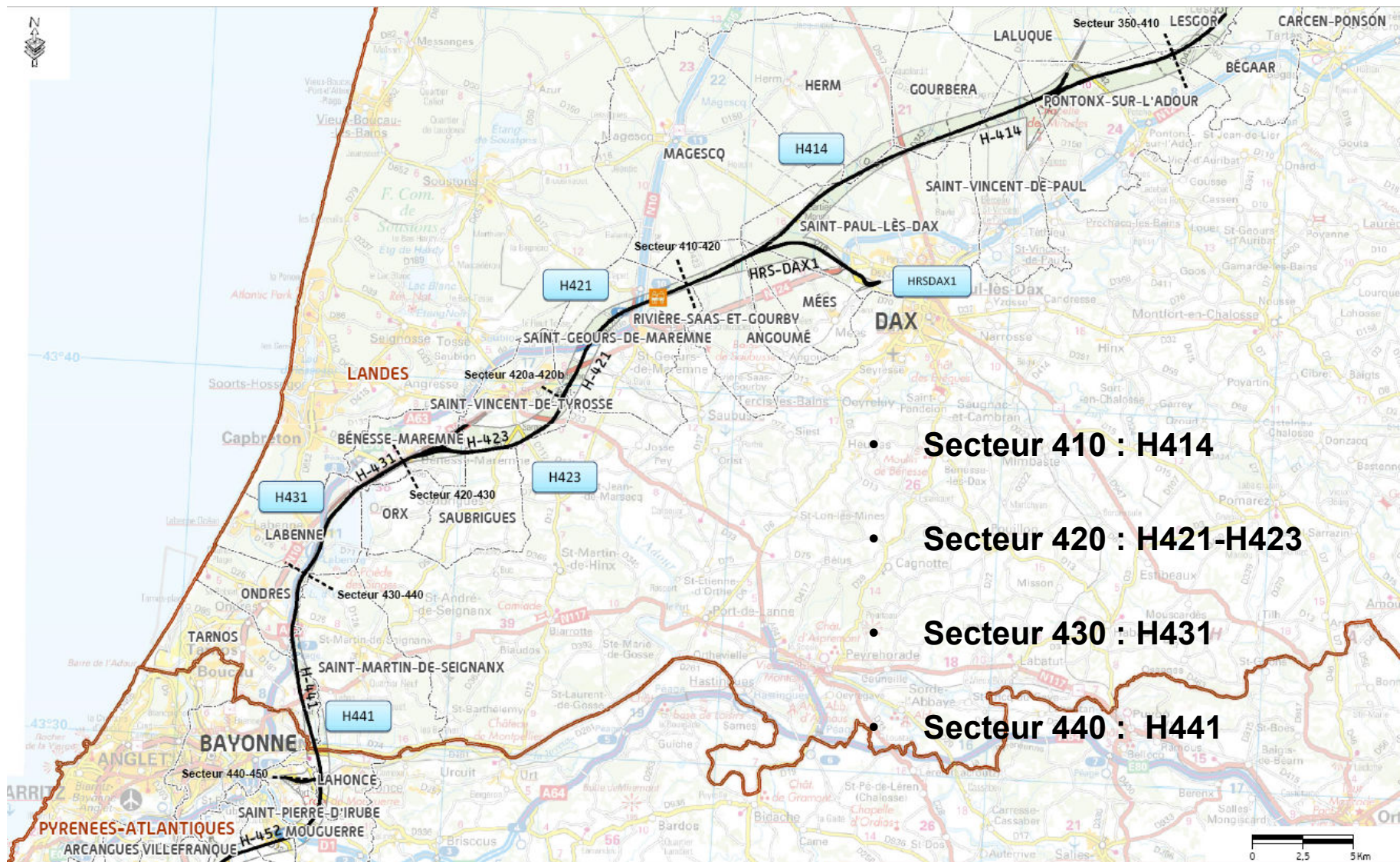
Ordre du jour

- Rappel des conclusions du COPIL du 23 juin 2011
- Présentation du tracé optimisé
- Echanges sur les principales emprises associées au tracé
- Echanges et contributions du groupe de travail sur les principales mesures d'accompagnement foncier et patrimonial
- calendrier

*Rappel conclusions COPIL
du 23 juin 2011*



- **Secteur M : H327 – H337**
- **Secteur N : H338 – LIME E1**
- **Secteur O : H348 – H356**
- **Secteur P : H357**



Présentation du tracé optimisé

Optimisations générales

- Géométrie : calage en plan et du profil en long
- Transparence écologique
- Rétablissements des communications franchies par le tracé (routiers, DFCl, réseaux, Grande faune, agricole, randonnée)
- Prise en compte de l'hydraulique (bassins/ OH)
- Calage des équipements ferroviaires

Et précision des mesures d'insertion : paysage, acoustique, milieux naturels...

Focus sur les optimisations de tracé

- Retjons
 - **Prise en compte du projet d'installation d'un poste de gaz TIGF**
 - **Amélioration du franchissement du Retjons**
- Arue
 - **Recherche d'un tracé plus proche de l'autoroute A65 pour préserver au mieux le bâti très proche et s'éloigner des aïrials situés un peu plus au nord**
 - **Optimisation du tracé menée conjointement aux optimisations recherchées dans le secteur de Retjons**
- Saint-Yaguen
 - **Demande de la concertation d'un tracé s'éloignant de plusieurs bâtis et aïrials**
 - **Optimisation du tracé lors du franchissement du Bès et du Suzan**

Focus sur les optimisations de tracé

- Pontonx-sur-Adour/ Lалуque
 - **Ripage du tracé le plus au nord possible : éloignement bâti Montouis et zone sensible ruisseau de Samba**
 - **Calage du SAS Fret à Lалуque**
- Saint-Paul-Lès-Dax
 - **Décalage au nord sur section courante pour limiter le linéaire d'ouvrage et l'emprise au droit ruisseaux de Candale, Poustagnac, Mollevieille,**
 - **Racc sud de dax : racc à niveau non dénivellé avec deux voies de circulation. Rétablissement RD459 côté ouest,**
- Saint-Geours-de-Maremne
 - **Décalage 30 m au sud au droit d'Atlantisud (positionnement de la gare au coeur de la ZAE)**
 - **Ajustement au droit du ruisseau des Hontines pour éviter la confluence**

Focus sur les optimisations de tracé

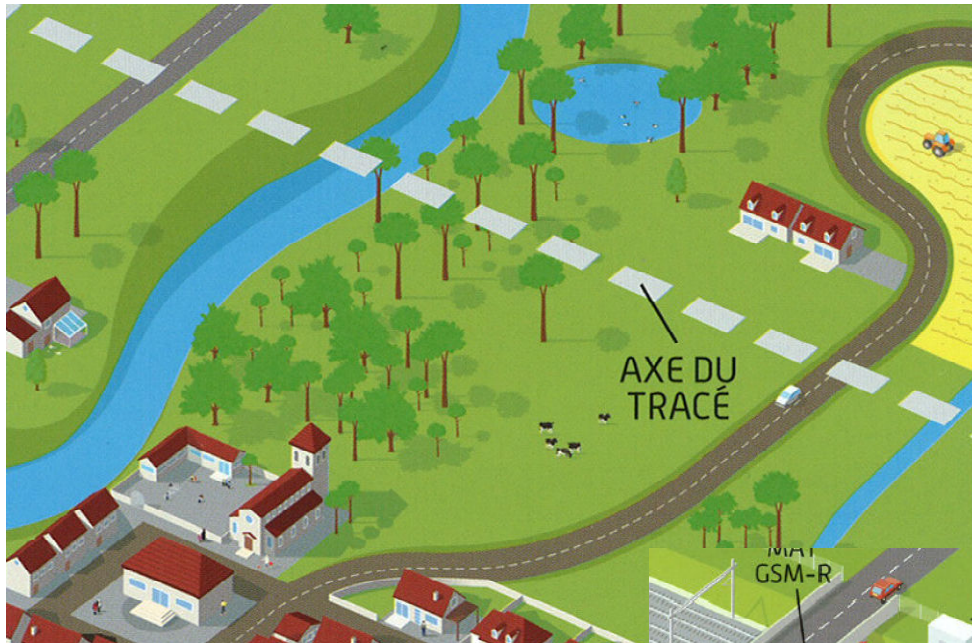
- Benesse-Maremne
 - **Ajustements tracés ligne nouvelle, raccordement Nord de Bayonne et déviation de la ligne existante en limite de parcelles et de secteurs boisés**
 - **Rétablissement route d'Orx et des cheminements agricoles**
- Ondres
 - **Aménagements adaptés suite à concertation avec le site du conservatoire du littoral : passage piétons/ faune et protections paysagères et acoustiques**

Les emprises associées au tracé

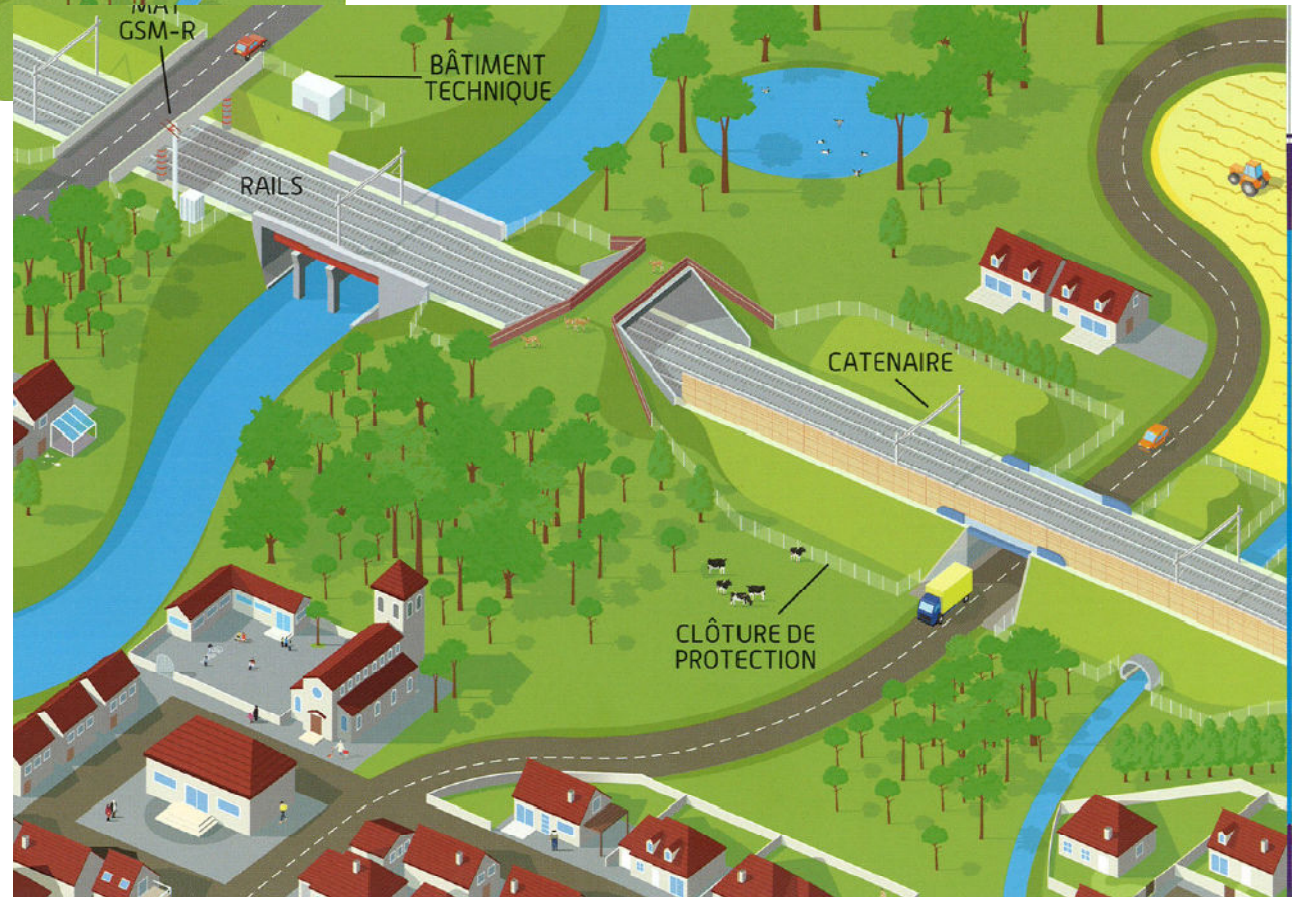
Les éléments qui influent sur l'emprise

- Hauteur du remblai ou du déblai
- Aménagements paysagers ou acoustiques
- Section de voie d'évitement
- Assainissement longitudinal (fossés, bassins)
- Dispositifs de sécurité (clôtures)
- Équipements ferroviaires (base travaux, sous-station électrique)

Etat avant projet



Etat après projet



Quelques chiffres sur le tracé en cours d'optimisation (département des Landes)

- 81 km de ligne nouvelle dans la partie nord des Landes + 9 km pour la liaison intergares de Mont-de-Marsan
- 62 km de ligne nouvelle sud Landes + 23 km de raccordement
- Ouvrages d'arts
 - 10 viaducs ferroviaires (Nord-Landes) >> longueur cumulée environ 2 km
 - 23 viaducs ferroviaires (Sud-Landes) >> longueur cumulée environ 6 km
- Emprise totale du tracé : environ 1765 ha pour le département des Landes
- Acquisition de bâti envisagée (sous l'emprise du projet) : 18 bâtis à acquérir (en grande partie à Beylongue et Uchacq-et-Parentis) dans les communes du Nord-Landes et environ 60 bâtis à acquérir dans le Sud Landes (en grande partie sur Benesse-Maremne, Labenne et Saint-Paul-lès-Dax)

Au total environ 5 % des bâtis situés dans le fuseau seront concernés par une acquisition

Emprise agricole et sylvicole

Surface agricole cultivée dans le fuseau	Surface agricole concernée par les emprises	Nombre de sièges d'exploitation situé dans le fuseau	Nombre de siège d'exploitation concerné par les emprises
1261 ha	140 ha	29	1 (Ondres) 2 habitations familiales (Tarnos)

Surface en forêt de production dans le fuseau (ha)	Surface en forêt de production concernée par les emprises (ha)	Surface sylvicole en document de gestion durable dans le fuseau (ha)	Surface sylvicole en document de gestion durable concernée par les emprises (ha)
9856 ha	1237 ha	3153 ha	364 ha

- un rétablissement de piste DFCI tous les 1 à 2 km
- pistes latérales à la LGV accessible aux exploitants et à la sécurité incendie

Les mesures principales envisagées

Pour les effets de coupure

- Rétablissements des cheminements agricoles et accès aux parcelles agricoles
- Rétablissements des réseaux d'irrigation et de drainage
- Rétablissements des chemins forestiers/ ruraux / DCFI
 - Environ 20 principes de rétablissements des DFCI validés par ASA DFCI/ SSSO
- Rétablissements des points et réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie
- La reconstitution de lisières pour éviter les risques de chablis

Pour les effets de substitution 1/2

- **Procédures d'aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAF)**
 - Maîtrise d'ouvrage du Conseil Général
 - Exclusion ou inclusion de l'emprise LGV dans le périmètre d'AFAF
 - 1^{ère} décision des CCAF / CIAF à recueillir dès le stade de l'enquête publique

- **Constitution de stocks fonciers compensateurs**
 - Acquisition et portage par les SAFER
 - Revente aux exploitants subissant une perte foncière ou mutualisation du stock dans le cadre des AFAF
 - Anticipation à prévoir dès le stade de l'enquête publique

Pour les effets de substitution 2/2

- **Boisements compensateurs**
 - Boisements de délaissés de la LGV
 - Autres boisements visant à maintenir le capital forestier local
- **Indemnisations des surfaces prélevées**
 - Protocole acquisition/éviction entre France Domaine et les OPAF
 - Indemnité de dépossession due au propriétaire + emploi
 - Indemnisation d'éviction due à l'exploitant + fumures, etc.
 - En forêt, prise en compte de la perte de valeur d'avenir

LES AMENAGEMENTS FONCIERS



Etat initial



Pas de remembrement
La ponction foncière du projet ne s'accompagne d'aucun ré-aménagement du parcellaire.

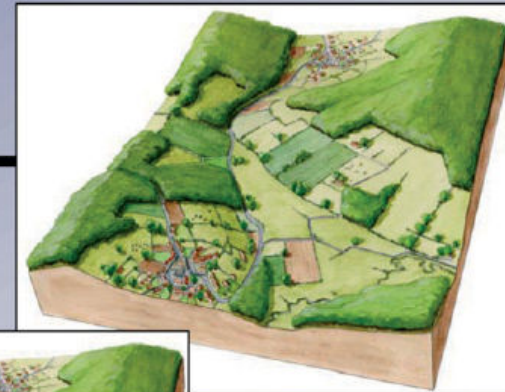


Remembrement avec exclusion
L'emprise ponctionnée par le projet n'est pas prise en compte dans l'aménagement foncier.



Remembrement avec inclusion
L'emprise ponctionnée par le projet est prise en compte dans l'aménagement foncier.

Etat initial



Situation projet sans remembrement



Situation projet avec remembrement



Rappel du planning prévisionnel

- **Tracé à approfondir**
 - Etudes approfondies du tracé et insertion : juin à septembre 2011
- **Proposition d'un tracé consolidé : automne 2011**
 - Concertation de proximité et ajustements : septembre/octobre 2011,
 - Consultation du public : en novembre 2011,
 - Synthèse des avis : début décembre
 - COTER mi-décembre 2011
 - **COPIL début 2012**
- **Remise du dossier support pour approbation ministérielle : début 2012**
- **Etude d'impact, préparation dossier d'enquête publique : 2012**
- **Avis sur dossier (CIA et AE): 1 semestre 2013**
- **Enquête publique : automne 2013**